



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 63995

Texte de la question

M Roland Vuillaume appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur le fait que la demande sociale d'informations sur les professions et les etudes, de conseils sur le cursus scolaire et d'aides a l'elaboration d'un projet professionnel ne cesse d'augmenter au fur et a mesure que s'aggravent les problemes d'emploi dans notre pays. Or, les conseillers d'orientation en centre d'information et d'orientation (CIO) de la region Franche-Comte constatent que leur nombre n'a pas augmente depuis 1986, alors qu'ils doivent faire face a toutes ces demandes et assurer leurs missions d'aide a l'adaptation, de prevention de l'echec scolaire et de preparation a l'insertion dans les etablissements scolaires. Durant cette periode, la population scolaire dans le secondaire s'est accrue de 2 100 eleves, 7 etablissements publics ont ete crees et la population universitaire a augmente de 4 000 etudiants. Dans le meme temps, les conseillers d'orientation ont du diversifier leurs champs d'action et se sont impliques dans les PAIO (permanences d'accueil d'information et d'orientation) et le CFI (credit formation individualise). Ils agissent egalement dans le cadre de la formation continue et initiale des personnels de l'education nationale et pour l'accueil dans les CIO d'un public adulte de plus en plus nombreux. Ils estiment que le rythme ancien d'une creation annuelle de poste en CIO dans leur academie doit au moins etre retrouve et que le plan de developpement des postes en cellules universitaires, annonce en 1991, doit etre applique. Il lui demande donc de bien vouloir envisager des creations de postes dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Les conseillers d'orientation psychologues ont eu en charge, en moyenne, 1 175 eleves du second degre au cours de l'annee 1991-1992. La loi de finances 1992 a compte une dotation permettant la creation de vingt emplois de conseillers d'orientation psychologues qui ont ete attribues aux academies ayant le plus fort taux de charge, le maximum national s'elevant a 1 387 eleves ; celui de l'academie de Besancon etant de 1 166 eleves. Dans le projet de loi de finances 1993, la priorite a ete donnee aux emplois d'enseignants destines a faire face a l'augmentation des effectifs en college et a favoriser la mise en oeuvre de la renovation pedagogique des lycees. Afin de permettre aux conseillers d'orientation psychologues d'assurer les nouvelles missions qui leur sont devolues et compte tenu de l'augmentation des effectifs du second degre et du 1er cycle universitaire a la rentree 1992, la creation d'un certain nombre d'emplois de conseillers d'orientation psychologues sera demandee lors des travaux preparatoires a la loi de finances pour 1994.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63995

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5169